



RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

(présenté par Marie-Paule Héraud, présidente)



Le rapport d'activité et le rapport financier qui ont été présentés témoignent d'un bilan positif à porter à l'actif des salariés et des membres de l'association qui à tous les niveaux, par leurs compétences et leur engagement, ont fait preuve d'efficacité.

Bien qu'en fin de mandat non renouvelable d'administrateur, j'ai la charge et le plaisir de présenter ce rapport moral et d'orientation et de le soumettre à l'approbation des membres de l'Assemblée Générale ; il est le fruit d'un travail de réflexion de membres du Conseil d'Administration qui, à partir d'un état des lieux de nos forces et de nos faiblesses, ont identifié les principaux axes d'action nécessaires pour la mandature à venir.

Il reviendra au Conseil d'Administration dans sa nouvelle composition d'établir concrètement le plan de réalisation.

L'ordre de priorités qui a été validé par le Conseil d'Administration lors de sa dernière réunion est le suivant :

- 1- Optimiser le recrutement et la formation des visiteurs de prison.
- 2- Actualiser et faire partager le projet associatif.
- 3- Analyser et réorganiser le fonctionnement du siège.
- 4- Veiller à l'application effective des droits des personnes détenues.
- 5- Dynamiser et soutenir le réseau des adhérents.
- 6- Définir une politique de partenariats et les développer.

- 1- En 2010, parmi nos 1 507 adhérents à l'ANVP, 1 164 sont visiteurs soit plus de 10 % de plus qu'en 2009 (1 054), et nous comptons 110 candidats visiteurs, soit 10 % du nombre des visiteurs. Cependant, le **recrutement** est encore apparu comme la première priorité pour l'ANVP en 2011.

La majorité des candidatures pour devenir visiteur arrive par le site Internet et la procédure mise en place au niveau du siège permet un suivi des candidatures par les correspondants qui peuvent ainsi accompagner le candidat visiteur dans sa démarche de demande d'agrément et le préparer aux premières visites.

Cette augmentation est cependant loin de satisfaire le ratio de "un visiteur pour 20 personnes détenues" et si des établissements sont bien pourvus en visiteurs, d'autres sont en sous effectif notoire. A ce jour, les visiteurs ANVP interviennent dans 157 établissements pénitentiaires.

Notre effort en terme de recrutement doit donc être poursuivi ; il pourra être facilité si l'ANVP est encore plus présente dans les médias et si nous profitons de toutes les occasions qui nous sont offertes de promouvoir la spécificité et l'utilité de notre action.

Cependant, la quantité de visiteurs ne peut être dissociée de la qualité de leur pratique et, bien qu'en 2010 les **formations** se soient développées, il est prioritaire de les structurer afin d'en faciliter l'accès et de les généraliser. Un effort particulier doit être porté à la formation initiale qui, nous semble-t-il, devrait être rendue obligatoire par l'administration pénitentiaire avant toute prise de fonction. Je remercie Jean-Marie Seffray, responsable de l'action formation qui a dressé un bilan diagnostic des formations existantes, instruit le dossier de demande de subvention auprès du Conseil pour le Développement de la Vie Associative (CDVA) et établi le bilan 2010.

L'accompagnement par un référent ou tuteur de tout nouveau visiteur, pratique déjà effective dans certains établissements qui apporte une réelle valeur ajoutée, sera à encourager et à étendre à toutes les équipes.

- 2- Le **projet associatif** a été écrit en 2006. La constitution d'un groupe de travail chargé de l'actualiser n'a pu se mettre en place au cours de la précédente mandature et fait donc partie des chantiers prioritaires. La loi pénitentiaire, l'actualisation de la charte des droits et devoirs du visiteur de prison (commencée et à finaliser), le recentrage du rôle du visiteur de prison sur l'écoute, la politique de partenariat avec des structures spécialisées dans l'accompagnement des personnes libérées sont des éléments à prendre en compte et à intégrer dans un projet qui vise à nous inscrire dans une démarche de progrès à moyen et long terme et à fédérer les membres autour d'une dynamique commune.

Charge ensuite au Conseil d'Administration et aux responsables régionaux et locaux de se l'approprier et de le faire partager.

- 3- La collaboration des bénévoles au travail des salariés est un des éléments principaux de la vie associative. Cependant, le bénévolat a ses limites et la charge de travail qui repose sur quelques administrateurs est devenue trop importante, avec les risques de découragement et de renoncement aux engagements. Il devient donc urgent de redistribuer les tâches et de transférer des fonctions assumées jusqu'à présent par des administrateurs vers du personnel salarié. Pour ce faire, une **réorganisation** du travail des salariés et un

renforcement de l'équipe administrative sont nécessaires. Cette réorganisation permettra d'optimiser le **fonctionnement** actuel en le mettant davantage en adéquation avec le développement de certaines actions, en particulier celles concernant la formation et la communication et de décharger notre trésorier, Yves Crespin, d'une fonction de comptable qu'il assume en plus de celle de trésorier.

- 4- La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 consacre un article aux droits et devoirs des personnes détenues. Une expérimentation du "droit à l'expression collective des personnes détenues" a débuté fin 2010 dans dix établissements pénitentiaires et l'évaluation qui en sera faite pourrait permettre une généralisation à l'ensemble des établissements.
Ce droit à l'expression collective n'est qu'un des droits et il nous revient d'être attentifs au **respect des droits élémentaires** et à l'application des décrets de la loi pénitentiaire et des circulaires qui concrétisent leur mise en application sur le terrain. Réservez nous un devoir d'alerte en cas de non respect.
- 5- Si la majorité des délégués interrégionaux assument pleinement leur mission avec détermination et conviction, un appui particulier doit être proposé à l'occasion de leur prise de fonction ou en cas de difficultés passagères. Le **soutien** aux responsables locaux, présidents de section et correspondants est tout aussi indispensable pour éviter le découragement et leur permettre de préparer leur succession dans de bonnes conditions. Il est regrettable de constater que sur une année, le nombre de correspondants est passé de 142 à 132. La principale raison étant de n'avoir pu trouver un successeur à des correspondants "usés" ou atteints par la limite d'âge.
Il revient au Conseil d'Administration d'insuffler le dynamisme nécessaire afin que chaque responsable se sente écouté, accompagné et aidé en cas de besoin.
- 6- Le **partenariat** que l'ANVP entretient avec les associations et organismes qui interviennent en ou autour de la prison est de qualité et se concrétise par notre appartenance au Groupe National Concertation Prison (GNCP) et aux Groupes Locaux de Concertation Prison (GLCP). Je remercie Dominique Field qui a représenté l'ANVP au sein du GNCP durant plusieurs années ; Georges Sobieski lui succède depuis janvier 2011. Le GNCP a pour objectif principal l'organisation des Journées Nationales Prison mais pourrait être un "observatoire" de l'application de la loi pénitentiaire, des Règles Pénitentiaires Européennes et une force de propositions. De même, la mutualisation d'expressions dans le débat public conforterait notre place dans le service public pénitentiaire. Ce partenariat devrait cependant se renforcer si nous prenons l'habitude de communiquer sur nos initiatives, d'inviter nos partenaires à nos réunions et de mener des réflexions sur des thèmes communs. Quant aux relations engagées par l'ANVP avec le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté dès sa création, elles s'apparentent à un partenariat précieux visant à améliorer le système carcéral et sont donc appelées à se renforcer.
Enfin, le partenariat étroit que l'ANVP entretient avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire doit se poursuivre dans le respect de notre identité et de notre indépendance, et à l'instar de la délégation interrégionale ANVP et de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lille, un "guide de bonnes pratiques", déclinaison concrète de la convention nationale, pourrait être signé dans chaque région.

Au delà de ces six principaux axes et dans la perspective des élections présidentielles de 2012 l'ANVP, seule ou en partenariat, prendra part au débat public en interpellant les candidats sur les enjeux collectifs et leurs orientations en matière de justice pénale et de service public pénitentiaire.

Les désengagements financiers en cours et à venir des collectivités territoriales, les baisses probables des subventions de l'Administration Pénitentiaire, l'incertitude sur le montant de la subvention demandée au CDVA, nous obligent à afficher une ambition raisonnable. Simultanément, nous poursuivrons la recherche d'autres sources de financement et la mise en place de moyens de contrôle de gestion et de prévision budgétaire applicables tant au niveau national que local.

Les axes d'actions qui vous sont proposés ne pourront être mis en œuvre efficacement qu'avec le concours de tous: visiteurs, membres associés, responsables de sections, correspondants, délégués interrégionaux, membres élus et salariés.

In fine, chaque action induite par ces priorités nous permettra d'agir mieux et davantage pour les personnes détenues, dans un accompagnement personnalisé mais aussi collectif dans le cadre associatif ou institutionnel.

Nous devons aussi nous mobiliser pour recruter de nouveaux adhérents et repérer parmi nos membres ceux et celles capables de prendre des responsabilités et de respecter les engagements afin d'assurer les relais indispensables.

Avant de soumettre ce rapport à votre approbation, les membres du Conseil d'Administration vous proposent un temps d'échange et de débat sur les priorités proposées.

Je vous remercie.